



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CMPP

Question écrite n° 112020

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des centres médico-psycho-pédagogiques du département de l'Aude. En effet, la situation du secteur médico-social dans notre pays traverse certaines turbulences du fait de la politique gouvernementale menée en la matière. Dans le département de l'Aude, les trois CMPP de Lézignan, Limoux et Carcassonne Bram sont également dans la tourmente. Les injonctions de la DDASS, sous prétexte d'un retour rapide à l'équilibre financier, sont préoccupantes quant à la pérennisation des postes nécessaires au bon accomplissement des missions de service public dévolues à ces établissements. En conséquence, il lui demande de lui indiquer s'il entend, comme cela semble hautement souhaitable, prendre en considération les légitimes doléances formulées par les représentants du personnel pour que cesse cette destruction de l'outil de soins cliniques fondamental dont les missions d'utilité publique sont clairement définies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112020

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12659